

A: HSBC ALGERIA Succursale d'HSBC Bank Middle East Limited

DEMANDE de GARANTIE D'EXPEDITION/ QUITTANCE POUR LETTRE DE TRANSPORT AERIEN (Bon de Livraison)

Demandeur (Nom et adresse)	Crédit Documentaire N° (le cas échéant):
Personne à contacter: Tél N°: Fax/email:	Brève Description des Marchandises (les "Marchandises):
N° Compte Client:	Facture N°: Quantité: Poids:
Monnaie et Montant de la Facture (en chiffres):	Monnaie et Montant de la Facture (en lettres):
Connaissance/ Lettre de Transport Aérien/ N° Réf. Coli Postal :	Date d'Expédition:
Nom du Transporteur/Navire:	Nom de la Compagnie Maritime/Compagnie Aérienne:
Nom de l'Agent (le cas échéant):	Marques et Numéros:
Je/nous vous demande (ons) de bien vouloir : <input type="checkbox"/> débiter notre compte au titre de votre commission et dépôt marginal(le cas échéant). <input type="checkbox"/> débiter notre compte au titre de votre commission et marque notre ligne cash d'importation. Je/nous vous autorise (ons) à effectuer le paiement de la lettre relative à la présentation même lorsque les documents comportent des discordances. Sur réception des documents Je / nous vous autorise (ons) à: <input type="checkbox"/> débiter le compte du montant de la lettre si aucune marge cash n'est tenue. <input type="checkbox"/> débiter le montant de la lettre à notre facilité de prêt CIL (soumise aux Termes du Reçu Fiduciaire) <input type="checkbox"/> utiliser la marge cash tenue pour règlement	

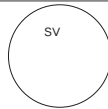
Termes et Conditions:

1. Sauf indication contraire, les termes définis dans la Lettre d'Offre de Facilité ont la même signification lorsqu'ils sont utilisés dans cette garantie d'expédition. Nous convenons que l'émission de cette garantie d'expédition sera soumise à et régie par les termes et conditions de Contre-Garantie Omnibus que nous avons signée et que cette garantie d'expédition et la Contre-Garantie Omnibus doivent être lues et interprétés comme constituant un seul instrument.
2. Nous accusons par les présentes, réception de la Marchandise de votre part en vertu de la lettre de garantie contresignée par eux, sous réserve des modalités de la Lettre d'Offre de Facilité exécutée par nous et qui vous est donnée.
3. Nous nous engageons à vous remettre les Connaissances / Lettre de Transport Aérien et d'autres titres de propriété, le cas échéant dans un délai d'(un) mois, dûment endossés, pour racheter cette garantie d'expédition.
4. Nous confirmons que nous serons responsables de tous les droits de douane ou autres taxes à payer dans le cadre de la libération de la marchandise ci-dessus sur la base de cette garantie d'expédition. Nous vous remboursons tous ces droits et taxes qui sont payés par vous en notre nom.
5. Nous vous autorisons à tenir toutes les sommes qui vous sont versées à cet égard comme un paiement marginal contre toute responsabilité encourue par vous dans le cadre de la transaction ci-dessus et vous êtes autorisé par les présentes à utiliser tout ou partie de ce paiement marginal à votre discrétion pour règlement de l'ensemble ou d'une partie de cette responsabilité avec les intérêts et commissions s'y rapportant et les autres frais qui s'y rattachent et, si nécessaire aux fins qui précèdent, pour convertir ce paiement marginale dans la monnaie nécessaire au taux de change à la date de cette conversion.
6. Nous confirmons que tous les documents relatifs au titre ci-dessus tiré sur notre banque restent en tout temps votre propriété lesquelles nous sont et seront libérés pour et en votre nom et à votre commande seulement et que tous les documents, les marchandises auxquelles ils se rapportent et le produit de leur vente sont et seront détenus par nous pour vous uniquement à votre ordre et seront séparés et ne font pas partie de notre propriété.

7. Nous ne cèderons aucun de nos droits et intérêts dans cette garantie d'expédition à un tiers sans votre autorisation écrite préalable.
8. Nous accordons par les présentes, en votre faveur, pour tous les Documents et les Marchandises par voie de nantissement, charge et affectation, dans chaque cas, dans toute la mesure du possible par la loi, à titre de garantie pour toutes les sommes dues à vous dans le cadre de ce Crédit Documentaire. A tout moment après, vous serez en droit d'exercer tous les droits, pouvoirs et recours qui vous sont conférés par la loi en tant que créancier garanti par rapport aux Marchandises et Documents.
9. Nous acceptons, à nos frais et dépens exclusifs, d'exécuter les documents en question et/ou prenons de telles mesures que vous exigez pour (i) accorder un intérêt de sécurité en votre faveur sur les Documents et / ou les Marchandises, et (ii) parfaire, préserver ou faire valoir vos droits contractuels et / ou tout intérêt de sécurité en ce qui concerne les Documents et les Marchandises.
10. Nous vous rembourserons à la demande toutes les avances faites pour des documents qui n'ont pas été correctement pris lors de la présentation ou dont le paiement n'a pas été dûment fait pour vous.
11. Les mots «nous», «notre» et «nos» s'entendent comme «je», «mon» ou «moi» si cette demande est signée par ou au nom d'un individu.
12. Nous convenons que, en relation avec toute juridiction des tribunaux qui aurait ou n'aurait pas reconnu ou donné effet à la fiducie exprimée être créée par les Termes du Reçu Fiduciaire, votre relation avec nous doit s'interpréter comme l'une des mandants et mandataires, respectivement, mais, dans la mesure permise par les lois de cette juridiction, toutes les autres dispositions des Termes du Reçu Fiduciaire (en particulier les dispositions contractuelles contenues dans ce document) doivent avoir leur plein effet entre nous.
13. Si, à tout moment, toute disposition de cette garantie d'expédition ou celle des Termes du Reçu Fiduciaire est ou devient illégale, nulle ou inapplicable à tout égard par la loi de toute juridiction, ni la légalité, la validité ou la force exécutoire des dispositions restantes de cette garantie d'expédition ou celle des Termes du Reçu Fiduciaire ne doit en aucune manière être affectée ou diminuée.
14. Cette garantie d'expédition sera régie et interprétée conformément aux lois Algériennes et les parties se soumettent à la compétence non-exclusive des tribunaux Algériens condition que cette soumission ne doit pas porter atteinte à votre droit d'engager des poursuites contre nous auprès de tout autre juridiction.
15. Nous reconnaissons que la politique de HSBC est de se conformer à toutes les lois et règlements pertinents, y compris les lois et réglementation en matière de lutte contre le terrorisme et le blanchiment d'argent y compris, sans limitation, les sanctions prononcées par l'Union européenne, l'Organisation des Nations Unies, le gouvernement des États-Unis et le Bureau de contrôle des actifs étrangers des États-Unis ou toutes autres mesures restrictives.
16. Nous reconnaissons que Vous pourrez prendre, et pourrez instruire les membres du Groupe HSBC pour prendre, toute action que vous estimez à votre entière discrétion appropriée pour prévenir ou enquêter sur le crime ou la violation éventuelle des régimes de sanctions ou toutes autres mesures de restriction ou agir en conformité avec les lois, les règlements, les régimes de sanctions, l'orientation nationale et internationale, les procédures pertinentes du Groupe HSBC et / ou la direction d'un organisme public, de réglementation ou de l'industrie pertinente à tout membre du groupe. Cela comprend l'interception et l'enquête sur tout paiement, Communication ou Instruction, et la réalisation de nouvelles enquêtes pour savoir si une personne ou une entité est soumise à tout régime de sanctions. Cette action peut comprendre, mais ne se limite pas à: l'interception et l'enquête sur des messages de paiement, des instructions ou autres informations envoyées par rapport à 'la garantie d'Expédition' ; ou la réalisation d'autres enquêtes pour savoir si un nom qui pourrait se référer à une personne sanctionnée ou entité fait référence à cette personne ou entité.
17. Ni Vous ni aucun membre du Groupe HSBC ne sera responsable de la perte (quelle soit directe, indirecte, consécutive ou perte de profits, de données ou d'intérêt) ou dommages subis par une partie découlant de tout retard ou défaut par Vous ou tout membre du Groupe HSBC lors de l'exécution de ses obligations en vertu de ces termes et conditions ou d'autres obligations, causés en tout ou en partie par des mesures que Vous jugez, à votre seule et entière discrétion, appropriées en vertu des lois et réglementations en vigueur.
18. Termes relatifs au Reçu Fiduciaire
 - 1.1. Nous, en tant que propriétaire légal et bénéficiaire effectif, par les présentes, cédon et transférons à vous tous nos droits, titres et intérêts dans et ayant trait aux Documents et produits concernés dans le règlement conditionnelle (en tout ou en partie) de la totalité du capital, les intérêts (y compris l'intérêt composé), frais et autres sommes qui sont dus ou qui peuvent à tout moment devenir exigible ou dus par nous pour vous à l'égard de ou en relation avec toute facilité (y compris toute clause prévue dans la Lettre d'Offre de Facilité) que vous avez mis à notre disposition pour (ou autrement) et / ou le financement des Documents ou les produits concernés.
 - 1.2. Nous reconnaissons que nous avons reçu les Documents et nous tiendrons et traiterons avec la même manière, ainsi que les produits concernés, et tous et de tout produit de la vente de ceux-ci, à titre de fiduciaire pour vous et à l'égard de toute vente ou cession des documents ou produits concernés et à titre d'agent en votre nom.
 - 1.3. Nous tiendrons les Documents et traiterons uniquement avec la même manière aux fins suivantes et selon les modalités suivantes:
 - a. Nous exigerons les Documents afin d'obtenir et livrer les marchandises concernées pour votre compte.
 - b. Toute vente des marchandises concernées sera pour votre compte uniquement.
 - c. Nous reconnaissons expressément que les marchandises concernées restent soumises à la cession à titre de garantie en votre faveur en vertu du paragraphe 14.1 ci-dessus jusqu'à la vente et nous nous engageons à agir comme votre agent pour la vente de marchandises et de recevoir et à payer pour vous le produit de cette vente (les «Produits de la Vente») (sans compensation ou déduction d'aucune sorte) spécifiquement et dès réception de ceux-ci de chaque partie de celui-ci, selon le cas.
 - d. Nous nous engageons à ne pas vendre ou aliéner les marchandises concernées ou toute partie s'y rapportant selon le crédit ou pour toute contrepartie non monétaire ou moins de la valeur totale sur le marché sans avoir obtenu votre consentement écrit préalable.
 - e. Avant la vente des marchandises concernées pour votre compte ou, à l'égard de toutes marchandises invendues, nous

allons stocker correctement et entreposer pour votre compte et en votre nom, ou autrement comme dirigé par vous, toutes ces marchandises et tenir de même comme votre agent et vous informer, en tout temps, de leur emplacement.

- f. Nous assurerons les marchandises concernées en votre nom contre tous les risques assurables, selon les modalités que vous pouvez demander, et nous tiendrons les polices d'assurance en votre nom et dans le cas de perte ou de dommages quelle qu'en soit la cause, nous allons immédiatement verser à vous toutes les sommes reçues par les assureurs ou autrement (le «Produit de l'Assurance») et, jusqu'à ce que ce paiement, tiendrons le même titre de fiduciaire et à titre d'agent pour vous.
- g. Nous reconnaissons que vous ne aurez aucune obligation ou responsabilité envers nous ou à toute autre tierce partie pour l'exactitude, la validité ou la suffisance des documents ou pour l'existence, la quantité, la qualité, l'état, la valeur ou la livraison, ou autre, des marchandises concernées.
- h. Toute vente ou autre cession des marchandises concernées ou de ses parties (si vous l'avez demandé) doit être faite par nous seulement à l'acheteur (s) à qui nous ne sommes pas endettés (tant réellement ou éventuellement) ou sous toute responsabilité.
- i. Nous vous informerons immédiatement de tout changement ou détérioration de l'état de la qualité, ou autrement, des marchandises concernées, et devons agir de la même sorte et les Documents seront libres de toute hypothèque, nantissement, privilège ou autre charge que ce soit.
- j. À votre demande, nous nous engageons à permettre l'accès à votre personnel autorisé à nos locaux pour l'inspection physique des marchandises concernées.
- k. Nous nous engageons à vous rendre immédiatement sur votre demande à tout moment (indépendamment du fait que l'objectif visé dans le présent document a été complété ou non, et sans préjudice de nos obligations de paiement à vous) les Documents et / ou autres documents que nous avons reçus en échange, et à se conformer pleinement et sans retard avec les instructions que vous pouvez nous donner quant à la manière de traiter avec toute marchandise concernée ou concernant le retrait, le stockage ou l'élimination de la même manière à nos frais par la vente organisée par vous ou autrement.
- l. La présente transaction doit être séparée de toutes les autres transactions et les Documents, les marchandises concernées et les Produits de la vente ou, le cas échéant, les Produits de l'Assurance, doit tout temps être maintenue séparée et distincte et identifiable par tous les autres documents, marchandises ou produits de vente concernant ou découlant de toute autre transaction.



Signature autorisée et Cachet de l'Entreprise (le cas échéant)



**RESERVE A LA BANQUE
UNIQUEMENT**

Approuvé par: